

Le S.T.I.C. en Route



Le journal des militants de la branche ROUTE

N° 5
Juillet 2012

La réponse syndicale d'aujourd'hui

Sommaire

- Editorial
- AG et congrès extraordinaire
- Distribution de tracts
chez Norbert Dentressangle
- Dans le 28
- Bureau du STIC
- Dans le 45
- Elections Maury SA
- Rôle du Représentant Syndical



Syndicat des Transports Interdépartemental du Centre

18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45 STIC CFDT
FGTE

18, Rue de l'Oiselet - 37550 Saint Avertin
Tél. 02.47.36.94.92. - Port. 06.85.40.10.29
Fax : 02.47.36.58.51

garou@fgte-cfdt.org (bureau)
stic-cfdt-fgte@orange.fr (portable)

Editorial

Après notre Congrès extraordinaire Statutaire STIC du 1er juin à Saint Avertin puis le Congrès FGTE de Toulouse ou un membre de notre bureau à été élu au bureau Fédéral FGTE, notre syndicat est en ordre de marche pour les deux années qui arrivent. Le travail ne manque pas et un développement énergétique est effectué avec plus de 11% sur les trois dernières années font que nous sommes aujourd'hui reconnus, respectés, écoutés par nos partenaires syndicaux et patronaux. Il est temps pour nous de nous structurer et que chacun d'entre nous prenne ses responsabilités. Nous devons d'ici la fin d'année 2012 créer un C.R.T.E. (Comité Régional des Transports et Equipements) et ainsi regrouper dans cette structure tous les syndicats FGTE-CFDT (Cheminots, Equipements, Syndicat FGTE retraités, Urbains, Aériens).

Prenons date également, notre syndicat STIC va tout mettre en œuvre pour créer d'ici le début d'année prochaine un CRTE CFDT FGTE (Comité Régional Transports et Equipements). Ce CRTE regroupera l'ensemble des syndicats CFDT-FGTE qui sont sur le territoire Centre (Urbains, Cheminots, Equipement, aériens etc.) Nous disposerons ainsi de moyens financiers supplémentaires de la Fédération FGTE pour nous réunir et avoir une vision régionale globale Régionale et Nationale.

L'avenir de notre société semble sombre, et nos pays vont entrer dans une zone de grosses turbulences, les Etats se sont massivement endettés pour relancer nos économies, sauver nos emplois, assurer une croissance future. Et aujourd'hui, à défaut de voir des économies flamboyantes, un recul du chômage et une croissance correcte, on constate que les dettes des Etats vont devoir être remboursées. En clair : les caisses sont vides ! La question est de savoir comment les renflouer. Avant tout, il y a une chose qui est limpide: la dette de l'Etat, c'est la dette des citoyens... la mienne, la vôtre, celle de vos voisins...

A la fin, d'une façon ou d'une autre, ce sera aux citoyens de rembourser, à nous donc syndicalistes militants d'écrire ce scénario qui va inéluctablement impacter les générations futures.

Soyons forts, unis et sans appréhensions. A chaque fois que nous rencontrons des difficultés finalement on part à chaque fois vers l'inconnu. C'est ça qui rend notre vie intéressante. L'humilité reste le maître mot, le plus dur étant en effet de créer un climat de confiance suffisant pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice.



Claude GAROU

1er juin 2012

Assemblée Générale et Congrès Extraordinaire du STIC



C'est dans une excellente ambiance que s'est déroulée une assemblée générale et un congrès extraordinaire statutaire pour notre syndicat dans les locaux de Saint Avertin.

En effet notre syndicat se devait comme le précise nos statuts de réaliser une assemblée générale intermédiaire entre deux congrès. La loi sur la représentativité (dite loi du 20 août 2008) nous demandant également une totale transparence financière et statutaire dans notre fonctionnement démocratique, nous devons nous mettre en conformité avec ces dispositions.

■ 25 militants se sont exprimés

C'est avec 83,50% des mandats retirés soit 3467 sur 4907 mandats que se sont prononcés les 25 militants présents sur le rapport d'activité qui fût adopté à 100% et le rapport financier adopté lui à 74,10%.

Les nouveaux STATUTS et le nouveau règlement intérieur quant à eux furent adoptés tous les deux à 100% des mandats retirés.

■ Des nouveaux militants sont venus rejoindre notre équipe

Des nouvelles têtes aussi sont venues rejoindre notre équipe qui demandait à être renforcée sur le terrain au plus proche des

adhérents. BENNA Sahbi qui arrive de la Section Exapacq de Saint Pierre des Corps (37), PLAS Bernard qui vient de la section Chavigny (41), et MARGOTTIN Christian qui travaille chez Sanitra Fourier (37).

■ Des partenaires présents, la presse locale également

Lors de ce congrès nous avons eu comme partenaire la Carcept Prévoyance D&O, ainsi que SYNDEX qui sont intervenus à la tribune et ont distribués des supports aux militants présents. Il faut aussi noter la présence de la Presse locale qui est venue

voir ce qui se passait dans le monde du transport... l'actualité du moment « affaire Norbert Dentressangle » à fait que le lendemain notre syndicat STIC avait un bel article dans le Nouvelle République du Centre.

Cette matinée très riche en informations s'est clôturée autour d'un pot de l'amitié.

■ Une véritable équipe pour notre syndicat

Notre syndicat STIC est bien en ordre de marche avec cette nouvelle composition du bureau renforcée, qui n'est plus dirigée uniquement par une seule personne... mais par une véritable équipe de responsables militants Cédétistes.



■ Nouvelle composition du Bureau STIC

Mr GAROU Claude
Mme JACQUEMIN Sandra
Mr. GALLENE Alain
Mr. MENATORY Jean Claude
Mr. JOUSSE Jean Pascal
Mr BELKETTAB Pierre
Mr BENNA Sahbi
Mr BRISSSET Jean François
Mr CASTANHO Joao
Mr CAZE Frédéric
Mr CHERON Pascal
Mr LEFEBVRE Philippe
Mr MARGOTTIN Christian
Mr PLAS Bernard

Mr PRADEILLES Yves

Secrétaire général STIC
Trésorière - Secrétaire adjoint 18-36
Secrétaire adjoint 41
Secrétaire adjoint 45 – Juridique - Journal STIC
Secrétaire adjoint 28
Référént voyageurs
Trésorier adjoint – permanence locale 37
Référént logistique
Membre du bureau
Juridique 28
Référént messagerie
Mandat recouvrement des cotisations
Référént CCN déchets ménagers et industriels
Référént juridique 37-41 permanences locales 37et 41
Référént Transports de fonds

Distribution de tracts chez Norbert Dentressangle à Parçay-Meslay et à Ussac Corrèze

■ Suite à la démission Monsieur Laurent LESPAIGNOL j'ai été nommée DSC TND OUEST.

Pour tordre le cou aux rumeurs qui couraient sur le site TND de Parçay-Meslay, (Laurent LESPAIGNOL aurait démissionné après s'être pris la tête avec moi et partirait avec toute sa section syndicale à la CGT) avec Claude Garou nous avons organisé la distribution d'une lettre ouverte le 22 juin 2012 de 16h30 à 20h afin d'informer et d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des salariés de cet établissement.

J'attends les réactions de tous et de tous et comptons sur l'ensemble des salariés concernés afin de reconstruire au sein de cette agence une CFDT forte et fidèle à ses valeurs.

Sandra JACQUEMIN
DSC TND OUEST
06. 76.67.69.87



Dans le



■ Permanences STIC 28

Ca y est c'est en route et ça fonctionne plutôt bien, le STIC 28 tient ses permanences tous les 3^e et 4^e vendredi de chaque mois à l'UNION DEPARTEMENTALE de MAINVILLIERS Rue Salvador Allende tel : 02 37 91 15 04.

Un des membres du bureau du STIC 28 vous recevra de 10h à 12h30.

Pour les permanences sur NOGENT LE ROTROU, nous sommes en attente de la réception de nos nouveaux locaux, cela devrait pouvoir se concrétiser pour le début de l'année 2013.



Pour VERNOUILLET reste à confirmer le jour du mois et les horaires.

Enfin pour CHATEAUDUN, nous espérons trouver une solution pour 2013.

Pour tout renseignement, téléphonez du secrétaire du STIC 28 :
Jean-Pascal JOUSSE 06 76 66 83 64.

■ Elections professionnelles Calberson Eure et Loir à Chartres

Succès de l'équipe CFDT qui remporte 9 postes sur 10 et qui fait reculer FO.

Près de 90% de représentativité, renvoyant FO dans les cordes qui frise la catastrophe avec tout juste 10% des voix.

Un élan nouveau pour son DS (Jean-Pascal Jousse) et sa nouvelle équipe composée de Alain Habert, Fabienne Brice, Sébastien Gaillot, Eric Rodriguez-Brazetta, Monique Fontaine, Michel Skapski, Martial Moques.

■ Convention avec avocat

Une convention a été signée avec un avocat de CHARTRES Maître Sandrine BEZARS JOUANNEAU. Le STIC 28 a désormais son propre avocat référent. Coordonnées :

SCP AMIEL BEZARD GALY avocats associés
11-13 rue Vincent Chevard 28000
CHARTRES tel : 02 37 21 73 34.

Procédure à suivre : Prendre contact avec le syndicat STIC 06 76 66 83 64 afin de prendre rendez-vous.

Lors de l'entretien vous obtiendrez des explications à propos des conditions à remplir pour bénéficier de l'aide d'un avocat et des limites de la prise en charge de votre dossier.

Si votre cas est défendable et si vous acceptez les modalités de la convention il vous sera remis une lettre de recommandation pour l'avocat.

Ensuite vous devrez prendre rendez-vous avec l'avocat qui vous fera bénéficier d'un tarif préférentiel.



Composition du

Mr GAROU Claude

(Secrétaire général) téléphone STIC : 06 85 40 10 29.
stic-cfdt-fgte@orange.fr

Mme JACQUEMIN Sandra

(Trésorière secrétaire adjoint 18-36)
téléphone STIC : 06 76.67.69.87. stic18-cfdt@laposte.net

Mr GALLENE Alain

(secrétaire adjoint 41- référent Ambulanciers)
.téléphone STIC : 06.76.67.98.24. stic41-cfdt@laposte.net

Mr MENATORY Jean Claude

(secrétaire adjoint 45 – Juridique- Journal STIC)
téléphone STIC : 06.88.78.30.43. stic45-cfdt@laposte.net

Mr JOUSSE Jean Pascal

(secrétaire adjoint 28)
téléphone STIC : 06.76.66.83.64. stic28-cfdt@laposte.net

Mr BELKETTAB Pierre

(référent voyageurs) stic28-cfdt@laposte.net
le secrétaire adjoint vous transmettra le numéro.

Mr BENNA Sahbi

(trésorier adjoint – permanence locale 37)
stic-cfdt-fgte@orange.fr

Mr BRISSET Jean François

(référent logistique) stic45-cfdt@laposte.net

Mr CASTANHO Joao

(membre du bureau) stic-cfdt-fgte@orange.fr

Mr CAZE Frédéric

(juridique 28) stic28-cfdt@laposte.net

Mr CHERON Pascal

(référent messagerie) stic28-cfdt@laposte.net

Mr LEFEBVRE Philippe

(mandaté recouvrement des cotisations)
téléphone STIC : 06.30.61.09.22.

Mr MARGOTTIN Christian

(référent CCN déchets ménagers et industriels)
stic-cfdt-fgte@orange.fr

Mr PLAS Bernard

(référent juridique 37-41 permanences locales 37et 41)
stic41-cfdt@laposte.net

Mr PRADEILLES Yves

(référent Transports de fonds) stic41-cfdt@laposte.net



BENNA Sahbi



CAZE Frédéric



BRISSET Jean-François



GALLENE Pascal



CASTANHO Joao



CHERON Pascal

Bureau du STIC



GAROU Claude



JOUSSE Jean Pascal



LEFEBVRE Philippe



BELLETTAB Pierre



MARGOTTIN Christian



PLAT Bernard



JACQUEMIN Sandra



PRADELLES Yves



MENATORY Jean-Claude



Débrayage chez Norbert DENTRESSANGLE Meung s/Loire (MSL 1)

Gâce à une bonne implication avec un bon travail de Stéphane LEGER DS du site MSL1 90% des salariées exploitant de MLS1 ont les 28 et 29 juin 2012 de 11h-13h pour l'équipe du matin et de 13h-15h pour l'équipe après midi (Client LG) ont arrêté de travailler afin de protester contre une note de service visant à interdire l'utilisation du téléphone portable sur le site ND L MSL1.

Contenu des informations reçues le 02 juillet12, nous sommes contraints de mettre en stand by ce débrayage car les volumes a traiter sont annoncés très bas pour les jours à suivre.

Si nous faisons grève nous rendons service à TND...

Suite à l'entretien téléphonique avec Inspection du travail qui nous à encouragé de continuer les démarches.

L 1121.1 du code du travail

Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

La direction fait tout pour que les salariés partent en mission sur d'autres sites en mobilité dans le 45.

L'équipe Cfdt envisage de mettre en place des actions béton au mois de septembre afin de mettre fin aux tentatives liberticides développées par la Direction de MLS1

Jean-François BRISSET



■ Relais entre le STIC et les délégués syndicaux du Loiret

En ma qualité de secrétaire adjoint du STIC pour le département du Loiret je fais en sorte de mettre à la disposition des délégués syndicaux les informations qui me parviennent via le secrétaire général du STIC, a propos de formations mises en place par la région ou le département, d'événements marquants pour le syndicalisme, de questionnaires relatifs a la position que doit prendre la fédération dans le cadre de négociations paritaires.



Le 20 juin dernier se sont déroulées les premières élections professionnelles chez MORY SAS.

Les résultats des élections des Délégués du Personnel et du Comité d'Entreprise, la CFDT recueille 32% des suffrages au niveau national, montrent l'attachement que les salariés portent aux valeurs défendues par la CFDT.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

MAURY SAS



Elus titulaires CE Collège Ouvriers/Employés	Elus suppléants CE Collège Ouvriers/Employés
Olivier LAMIELLE - CFDT -	Jean-Charles DIVOUX - CFDT -
Eric MARTIN - CFDT -	Lucien DATCHY - CFDT -
José DOMINGUES - CGT -	Annunziato ZOCCHALI - CGT -
Daniel CHEVEREAU - CGT -	Jim BEAUCHER - CGT -
Eric RUDOLF - CGT -	Ahed JAOUAID - CGT -
Michel ARIBA - FO -	Bernard PETITBON - FO -
Didier GUYOT - FO -	Denis TOP - FO -
Olivier MAILLOT - CFTC -	Vincent HIRBEC - CFTC -
Elus titulaires CE Collège Techniciens/Agents de M.	Elus suppléants CE Collège Techniciens/Agents de M.
Fabienne GODEC - CFDT -	Marise JAUNARD - CFDT -
Alain CHARPENTIER - CGT -	Dominique CORNETTE - CGT
Elus titulaires CE - Collège Cadres	Elus suppléants CE - Collège Cadres
Jean Michel BERTONNET - CFE/CGC	Jean-Yves LEGARD CFE/CGC

PERMANENCE STIC

Les 2e et 4e vendredis entre 14 et 16 heures une permanence est en principe assurée au :

10 rue Théophile Naudy
45000 Orléans 02 38 54 32 92

Je vous invite à prendre rendez-vous au préalable au
06 88 78 30 43

Jean-Claude Ménatory

Le représentant syndical



UN MEMBRE DU CE PAS COMME LES AUTRES

Chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise peut choisir un représentant au comité d'entreprise, qui assiste aux séances avec voix consultative. Il doit être choisi parmi les membres du personnel de l'entreprise. Mais son rôle au sein du comité est un peu particulier.

■ Modalités

Il faut distinguer les entreprises de plus ou de moins de 300 salariés.

La désignation d'un représentant syndical au comité d'entreprise dans une entreprise de moins de 300 salariés n'implique pas que le syndicat désignataire ait obtenu des élus lors des élections des membres du comité d'entreprise. Le délégué syndical est de droit représentant syndical au CE. C'est ce que confirme la Chambre Sociale de la cour de cassation dans un arrêt rendu le 20 juin 2012.

Dans les entreprises de 300 salariés et plus, chaque organisation syndicale représentative peut désigner un RS au comité, distinct du délégué syndical (C. trav., art. L. 2143-20 à 22).

■ Les conditions tenant à la désignation du RS Représentativité

Seules les organisations syndicales représentatives peuvent désigner un RS au comité d'entreprise.

Même si elle n'a pas d'élus au comité d'entreprise, une organisation syndicale peut désigner un RS au comité, du moment qu'elle répond aux critères de représentativité évoqués précédemment. Il est à noter qu'une organisation syndicale peut à tout moment lui retirer son mandat et le remplacer par un autre. Elle peut remplacer le RS plusieurs fois au cours du mandat de 2 ans des élus au comité.

■ Les attributions du RS et son rôle au CE

Le RS représente son organisation syndicale auprès du CE. Sa présence au sein du comité lui permet de faire connaître aux membres élus la position de son syndicat sur les questions examinées.

Il agit donc en tant que mandataire de son organisation, alors que les membres élus sont les mandataires des électeurs de leur collège, et plus largement du personnel de l'entreprise.

■ DS et RS : deux mandats différents

Le RS représente son syndicat au CE mais sa mission ne saurait se confondre avec la mission des délégués syndicaux.

En effet, la mission des RS se trouve « encadrée » par la compétence du comité. Ainsi, l'activité des RS peut être une action de revendication tendant à l'application comme à la modification d'un droit existant, comme le délégué syndical, mais elle ne sera pas générale comme pour ce dernier : elle sera limitée aux attributions du CE.

■ Droits : même liberté que les membres du CE

Les représentants syndicaux disposent de la même liberté de circulation que les élus et corollairement, de la même possibilité de dialoguer avec les salariés sous réserve de ne pas perturber le travail.

Dans les entreprises de plus de 500 salariés, ils disposent de 20 heures de délégation par mois. Dans ce cas, ce crédit d'heures est soumis aux mêmes conditions que celui des élus.

Le temps passé aux séances du comité d'entreprise est payé comme temps de travail.

Enfin, ils bénéficient de la même protection légale contre les licenciements que les élus (C. trav., art. L. 2421 - 3).

■ Date d'effet du mandat

La désignation prend effet immédiatement, dès que les formalités ont été accomplies. Le RS entre en fonction, en principe, dès la présentation de la lettre de désignation. Bien sûr, rien n'empêche une organisation syndicale de fixer une date ultérieure pour le début du mandat.